

JOURNÉE D'ÉTUDE

*« On juge du degré de civilisation d'une société à la manière
dont elle traite ses marges, ses fous et ses déviants »*

Lucien Bonnafé

Soins aux détenus hospitalisés en psychiatrie

**Mardi 15 novembre 2011
de 9h00 à 17h00**

Abbaye de l'Épau
72000 Le Mans

L'accessibilité aux soins psychiatriques pour les détenus en France est organisée autour des UCSA (Unités de Consultations et de Soins Ambulatoires) au sein des maisons d'arrêt ou des SMPR (Services Médico-Psychologiques Régionaux) dans les centres hospitaliers universitaires. Récemment, le législateur a apporté des réponses à la problématique de la prise en charge sanitaire des détenus en psychiatrie par la création des UHSA (Unités Hospitalières Spécialement Aménagées).

La plupart des centres hospitaliers spécialisés ne possèdent pas de structures particulièrement aménagées pour accueillir ces patients dont le seul mode d'hospitalisation possible pour un patient détenu est l'hospitalisation d'office. Les hospitalisations se font dans des chambres d'isolement au prétexte de garantir la sécurité et d'éviter les évasions mais au détriment du respect des droits du patient.

En Sarthe, ce constat nous interroge sur la manière de répondre à la prise en charge hospitalière des détenus dont le nombre est en augmentation constante. L'ouverture d'une nouvelle maison d'arrêt sur la ville du Mans a généré un flux d'hospitalisation en hospitalisation d'office (HO) en augmentation de 100% pour l'année 2010. Très récemment, une équipe infirmière du CHS de la Sarthe a vécu l'évasion violente d'un détenu hospitalisé d'office. Cet événement a engendré une forte émotion parmi le personnel. L'ensemble du corps soignant s'interroge sur la pertinence de l'hospitalisation au CHS de la Sarthe de détenus dangereux.

Force est donc de constater la complexité de la mise en œuvre des soins au cœur d'une approche paradoxale définie par le statut particulier du patient détenu où l'articulation complexe de différents paradigmes s'affrontent : «le prendre soin» dans toute sa dimension holistique, la dangerosité, et les contraintes imposées par l'administration pénitentiaire.

Ces états de fait conduisent les professionnels que nous sommes à s'interroger sur les questions suivantes :

- Une unité classique de psychiatrie permet-elle d'accueillir tous les détenus ? Comment bien soigner un détenu dans une telle unité ?
- Existe-t-il une spécificité des soins psychiatriques aux détenus hospitalisés ? Faut-il concevoir le traitement des détenus hors de l'offre de soins proposée à tous les patients ?

Cette journée a pour objectif d'amener une réflexion et des échanges sur les soins par la confrontation des expériences, des points de vue sur les soins, ceux qui sont ou devraient être dispensés aux patients détenus en HO dans un service d'hospitalisation non spécialement aménagé.

PRÉ-PROGRAMME

8h45	Accueil des participants
9h00	Présentation de la journée : Directeur du CHS de la Sarthe

Un détenu hospitalisé est-il un patient comme les autres ?

Les réponses :

9h15	D'un professeur de droit
9h45	D'un criminologue
10h15	D'un psychiatre
10h45	De l'Administration pénitentiaire régionale et du service pénitentiaire d'insertion et de probation
11h15	Du Contrôleur général des lieux de privation des libertés
11h45	Table ronde
12h15	Pause buffet sur place

Partage de pratiques : quelles leçons retenir ?

13h30	Equipe de l'UHSA du CH Le Vinatier à Lyon (sous réserve)
14h15	Equipe d'un SMPR
15h00	Equipe du CHS Esquirol à Limoges
15h45	Table ronde
16h30	Conclusion de la journée

Entrée : 50€*

Inscription obligatoire (coupon joint)

* Prise en charge possible au titre de la formation continue

